

RAPPORT N° 03/6-33
au Conseil Municipal

OBJET

**MULTI-ACCUEIL «LES TULIPIERS» (MOUFIA)
DELOCALISATION DE LA MINI-CRECHE «LES FLIBUSTIERS»**

APPROBATION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT

**AUTORISATION DE SOLLICITER DES SUBVENTIONS,
DE LANCER UN APPEL D'OFFRES ET DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)**

La Mini-Crèche «Les Flibustiers» à Moufia ne répond plus aux besoins, aux contraintes et aux exigences actuelles en matière d'accueil de la petite enfance. Le projet futur consiste en le réaménagement d'une structure sur le site de l'ancienne Ecole «Les Tulipiers» pour en faire une Multi-Accueil -Crèche et Halte-Garderie-, pour un total de 42 places dont 34 en accueil permanent (enfants de 0 à 3 ans) et 8 en multi-accueil (enfants de 15 mois qui marchent à 6 ans) -3 en halte-garderie et 5 en accueil régulier à temps partiel-.

Le montant prévisionnel de l'ensemble des travaux est de 801 033,45 euros TTC.

Le plan de financement a été arrêté comme suit :

Montant (en euros)	Commune (10 %)	Caisse d'Allocations Familiales (90 %)	TOTAL
HT	73 827,97	664 451,71	738 279,68
TVA	62 753,77		62 753,77
TOTAL	136 581,74	664 451,71	801 033,45

Les crédits nécessaires sont prévus aux Chapitre 23 et Article 23.13 du Budget principal 2003.

Les travaux sont décomposés en neuf lots techniques :

- Lot n° 1 VRD - Aménagement Extérieurs - Clôtures,
- Lot n° 2 Aménagements de Jardins - Cheminements - Gazon synthétique,
- Lot n° 3 Gros Œuvre - Cloisons - Revêtements durs,
- Lot n° 4 Charpente - Couverture,
- Lot n° 5 Menuiseries extérieures,
- Lot n° 6 Menuiseries Bois - Faux Plafonds,
- Lot n° 7 Plomberie,
- Lot n° 8 Electricité,
- Lot n° 9 Revêtements de Sols Souples - Peintures.

RAPPORT N° 03/6-33

Je vous demande, en conséquence :

- 1) d'approuver le projet d'aménagement de la structure Multi-Accueil «Les Tulipiers» à Moufia -devant remplacer à terme la Mini-Crèche «Les Flibustiers»-, ainsi que le plan de financement y afférent ;
- 2) d'adopter la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché, comme suit :
 - procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 10, 33 et 58 à 60 du Code des Marchés Publics) ;
 - marché décomposé en neuf lots précités ;
 - enveloppe budgétaire : Budget principal 2003 - les crédits définis seront inscrits aux Chapitre 23 et Article 23.13 ;
- 3) de m'autoriser à solliciter des subventions ;
- 4) de m'autoriser à lancer l'appel d'offres ouvert et à passer le(s) marché(s) de travaux avec le(s) candidat(s) retenu(s) par la Commission d'Appel d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s) ;
- 5) d'autoriser la signature du (des) marché(s) par mon Délégué ou moi-même.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



Handwritten signature of René-Paul Victoria

DELIBERATION N° 03/6-33
du Conseil Municipal
en séance du mardi 16 décembre 2003

OBJET

MULTI-ACCUEIL «LES TULIPIERS» (MOUFIA)
DELOCALISATION DE LA MINI-CRECHE «LES FLIBUSTIERS»

APPROBATION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT

AUTORISATION DE SOLLICITER DES SUBVENTIONS,
DE LANCER UN APPEL D'OFFRES ET DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le RAPPORT N° 03/6-33 présenté par le Maire au nom des Commissions 1° Vie Familiale, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

Approuve le projet d'aménagement de la structure Multi-Accueil «Les Tulipiers» à Moufia devant remplacer à terme la Mini-Crèche «Les Flibustiers».

ARTICLE 2

Approuve le plan de financement de l'opération, comme suit :

Montant (en euros)	Commune (10 %)	Caisse d'Allocations Familiales (90 %)	TOTAL
HT	73 827,97	664 451,71	738 279,68
TVA	62 753,77		62 753,77
TOTAL	136 581,74	664 451,71	801 033,45

DELIBERATION N° 03/6-33

ARTICLE 3

Adopte la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché, comme suit :

- procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 10, 33 et 58 à 60 du Code des Marchés Publics) ;
- marché décomposé en neuf lots :
 - Lot n° 1 VRD - Aménagement Extérieurs - Clôtures,
 - Lot n° 2 Aménagements de Jardins - Cheminements - Gazon synthétique,
 - Lot n° 3 Gros Œuvre - Cloisons - Revêtements durs,
 - Lot n° 4 Charpente - Couverture,
 - Lot n° 5 Menuiseries extérieures,
 - Lot n° 6 Menuiseries Bois - Faux Plafonds,
 - Lot n° 7 Plomberie,
 - Lot n° 8 Electricité,
 - Lot n° 9 Revêtements de Sols Souples - Peintures ;
- enveloppe budgétaire : Budget principal 2003 - Chapitre 23 et Article 23.13 (montant global estimé à 801 033,45 euros TTC, dont 136 581,74 euros TTC financés par la Commune).

ARTICLE 4

Autorise le Maire à solliciter des subventions.

ARTICLE 5

Autorise le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert, à passer le(s) marché(s) de travaux avec le(s) candidat(s) retenu(s) par la Commission d'Appel d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s).

ARTICLE 6

Autorise le Maire ou son Délégué à signer le(s) marché(s).

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le

26 DEC. 2003

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA

